



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°20/2025

ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8° partie – signalisation temporaire),

VU la demande parvenue en mairie le 23 mai 2025 par laquelle l'entreprise ENEDIS sollicite une autorisation afin d'effectuer des travaux de voirie au 48B route de Dourdan, à partir du 16 juin 2025 pour une durée de 21 jours,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le demandeur DORN Emmanuelle délègue les travaux à la société ENEDIS domiciliée avenue du pacifique 91940 LES ULIS afin d'effectuer des travaux de voirie (2 fouilles 5X1/trottoir-raccordement ENEDIS) 48B route de Dourdan

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit au niveau du 48B route de Dourdan

ARTICLE 3 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur devra être mise en place par la société afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. Elle assumera l'entière responsabilité des incidents ou accidents dus au défaut ou à l'insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la société ENEDIS.

Fait à Angervilliers, le 4 juin 2025

Madame le Maire,

Dany BOYER



